

SCSI

Syndicat des
Cadres de la
Sécurité
Intérieure

Cfdt

La revue

POLICE

Nouvelle

des cadres de la Police

n° 344 / juin 2021



RASSEMBLEMENT CITOYEN EN SOUTIEN À LA POLICE RÉPUBLICAINE

**mieux protéger les policiers
et améliorer la réponse pénale**



DDPN

**LE POINT SUR
UNE RÉFORME DISCUTÉE**

INTÉRIALE

DÉCOUVREZ

OMNIALE

**L'offre
complète**

**SANTÉ et/ou
PRÉVOYANCE**

+

Packs santé au choix



150€/AN

POUR VOS SEMELLES
ORTHOPÉDIQUES



120€/AN

EN MEDECINE DOUCE

Pour soulager les maux du quotidien



**LA TÉLÉCONSULTATION
MÉDICALE 24H/24 - 7J/7**

PACK PRO / PACK FAMILLE
PACK RENFORT

**UNE MUTUELLE QUI VOUS COUVRE
DE LA TÊTE AUX PIEDS**

Demandez votre devis auprès de votre conseiller Intériale ou sur notre site web.

www.interiale.fr

Pour connaître les conditions et les remboursements en détail,
se reporter au Règlement Mutualiste de l'offre OMNIALE.
Document publicitaire non contractuel. INTÉRIALE, Mutuelle du Livre II du code
de la Mutualité - 32, rue Blanche - 75009 Paris - SIREN : 775 685 365

La confiance,
notre force



[Christophe ROUGET |
Secrétaire Général du SCSJ]

Retrouver une cohérence

Livre blanc de la sécurité intérieure, Beauvau de la sécurité, états généraux de la justice, loi « sécurité globale » partiellement retoquée par le Conseil constitutionnel, projet de loi sur la justice qui vient alourdir la procédure pénale, préfiguration de l'académie de police non finalisée et déclarations du président de la République sur une « école de guerre » pour la police nationale à Montpellier...

Le flux incessant d'annonces médiatiques, de grands débats et de textes de lois adoptés ou en cours d'examen dans le domaine de la sécurité et de la justice ces derniers mois a de quoi donner le tournis aux professionnels. Ces multiples chantiers ouverts sonnent parfois comme une cacophonie au service d'opérations de communication, sans résultat pour avancer de façon décisive sur les sujets de fond.

Accompagnée selon l'actualité du jour de son lot d'injonctions contradictoires adressées aux fonctionnaires de police, cette profusion de messages publics risque finalement à moins d'un an de la fin du quinquennat de servir les tenants de l'immobilisme. L'expérience nous a hélas appris qu'ils sont nombreux dans la technostructure du ministère de l'Intérieur.

Ce premier semestre de l'année 2021 devait initialement être rythmé par le Beauvau de la sécurité et ses tables rondes régulières qui réunissent organisations syndicales de la police, gendarmes et élus autour des ministres concernés. Ce Beauvau qui affichait de grandes ambitions n'a pas cessé d'être perturbé, d'abord par la crise sanitaire puis par les drames qui ont endeuillé notre institution avant de se heurter à la période

de réserve liée aux élections régionales et départementales. Il devrait finalement s'achever dans le courant du mois de juillet avec les dernières tables rondes comme vous pourrez le lire dans ce numéro. L'échéance et la conclusion du Beauvau se rapprochent donc, à condition que les résultats électoraux et le calendrier politique ne viennent pas une nouvelle fois le contrarier.

Les policiers finissent par y perdre leur latin et souhaitent pouvoir enfin appréhender les mesures concrètes qui sortiront de ces mois d'échanges fournis où de nombreux constats connus de longue date et qui n'ont rien perdu de leur actualité ont été exposés à nouveau.

Il est essentiel de retrouver de la lisibilité et un cap clair à tenir dans la durée pour que nous sachions clairement ce que la nation attend de ses forces de police et quels moyens nous seront alloués pour mener à bien nos missions.

Quid du rapport du préfigurateur de la future académie de police ? Quid du déploiement du logiciel SCRIBE dans les services tant de fois annoncé et reporté ? Quid des mesures catégorielles prévues en parallèle des travaux du Beauvau pour mieux reconnaître les responsabilités des différents corps ?

Pendant que nous attendons les réponses à ces questions, nous n'avons au quotidien que trop d'exemples d'une administration qui continue à pratiquer la violence institutionnelle sans se montrer capable de raisonner à hauteur des femmes et des hommes qui la servent. Je peux malheureusement illustrer ce propos en dénonçant ici les conditions dans lesquelles les officiers stagiaires de la 25^e promotion ont été amenés à préparer leur cérémonie de sortie qui se déroulera à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. Alors qu'il devrait s'agir d'un moment solennel marquant leur entrée dans le corps de commandement, ce sont surtout les difficultés pratiques qui ont dominé. Nos collègues doivent s'organiser pour leur trajet et leur hébergement en tenant compte des membres de leur famille qu'ils ont pu inviter mais ordres et contrordres se sont succédé quotidiennement quant aux horaires d'arrivée sur le site et aux lieux d'hébergement, attribués sans tenir aucun compte des impératifs matériels qui s'imposent à eux. Pour finir c'est la date même de la cérémonie qui a été modifiée à peine une semaine à l'avance. Souhaitons que l'ENSP et l'administration tiennent compte de cette triste expérience pour permettre aux officiers des futures promotions de profiter de ce moment avec davantage de sérénité.

Le corps de commandement paie encore une fois très cher la facture d'une formation des cadres sur deux sites distants de 400 kilomètres. La plupart des élèves découvriront pour la première fois à cette occasion le site de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. Ainsi, il se retrouveront pour fêter avec leur famille la fin de leur scolarité sur un site totalement inconnu après avoir dû se débattre avec de multiples difficultés matérielles... Cette situation est unique dans la fonction publique. Un tel imbroglio n'aurait pas lieu d'être si tous les

cadres étaient formés sur un site unique comme dans toutes les autres administrations concourant à la sécurité ou chez nos voisins européens comme l'ont démontré les exemples étrangers lors des tables rondes du Beauvau.

Il est important de ne pas perdre de vue le fait que ce Beauvau de la sécurité avait été à l'origine voulu et annoncé par le président de la République en décembre dernier pour répondre aux « sept péchés capitaux » des gouvernements successifs concernant la police dont notamment le recrutement,

la formation et l'encadrement... Le ministre de l'Intérieur avait bien identifié un certain nombre de scléroses qui frappent la police nationale, il lui appartient désormais de montrer que les travaux auxquels les représentants du personnel ont largement participé n'auront pas été vains. Rendre hommage à nos collègues tombés et valoriser notre travail est important mais il faudra davantage qu'une « journée de la police nationale » chaque 9 juillet pour que nous retrouvions collectivement le sens du métier que nous avons choisi.

Sommaire

POLICE NOUVELLE

Commission paritaire : 0522 S 05555
ISSN 1961-9294

Tirage : 7 100 exemplaires

Abonnement annuel : 8,50 € - Prix au numéro : 0,90 €

Directeur de la publication : Christophe ROUGET

Rédacteur en chef : Christophe ROUGET

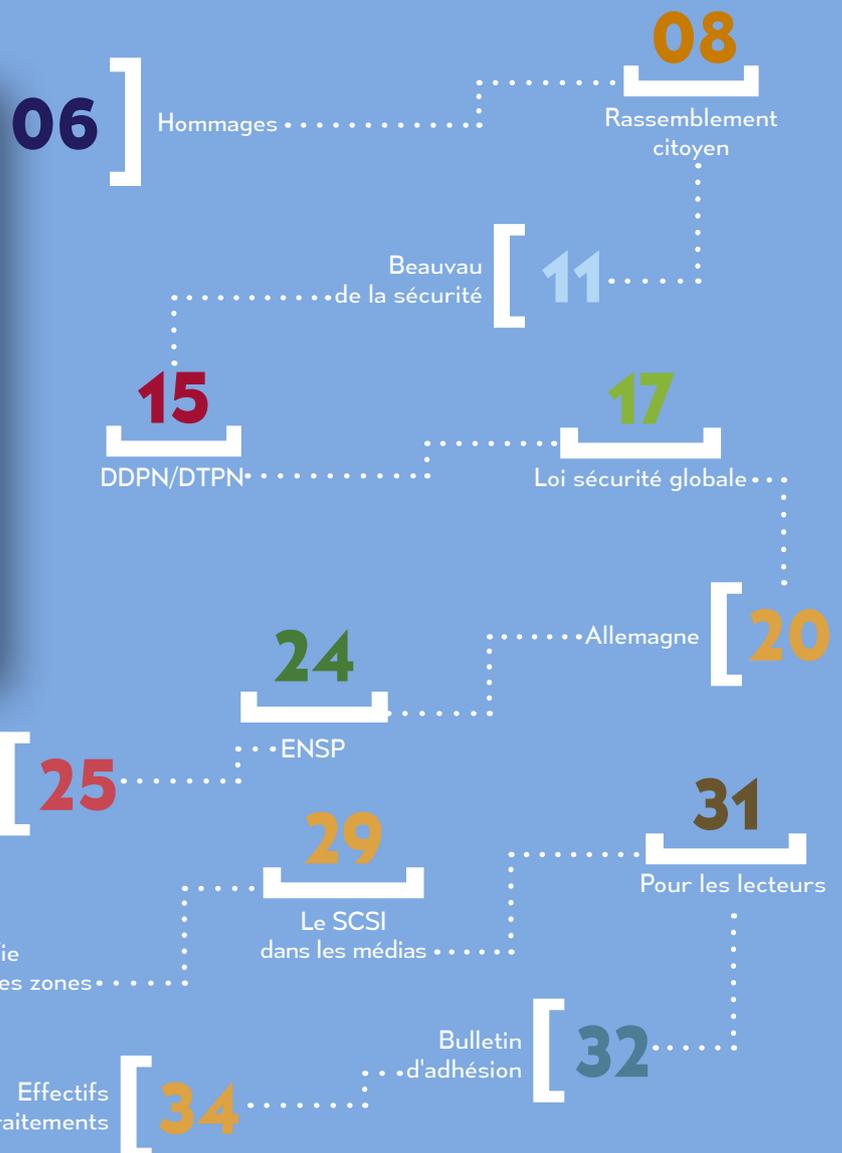
Maquette, réalisation, impression :

Compédit Beauregard
Z.I. Beauregard - BP 39 - 61600 La Ferté-Macé

Crédits photos : SCSi

SCSi - SYNDICAT DES CADRES DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

55, rue de Lyon - 75012 Paris
Tél. : 01 44 67 83 30
Mail : secretariat@scsi-pn.fr





**PROTÉGEZ L'AVENIR
DE VOS PROCHES
AVEC LYRIADÉCÈS**

**RECEVEZ
100€
SUR 3 ANS***

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNEOPOLE
la communauté
sécurité défense



MGP

LA MUTUELLE DES FORCES DE SÉCURITÉ



mgp.fr — 09 71 10 11 14 (numéro non surtaxé)

*Opération réservée aux membres participants bénéficiant d'une garantie décès MGP au 01/05/2021 puis au 01/05/2022 et au 01/05/2023.

Mutuelle Générale de la Police immatriculée sous le n° 775 671 894 - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - 10 rue des Saussaies - 75008 PARIS - Communication 07/12/20 - Document non contractuel à caractère publicitaire.



Stéphanie Monfermé, secrétaire administrative

Notre collègue affectée à l'accueil du commissariat de Rambouillet a été victime d'une attaque terroriste le vendredi 21 mai. Le SCSI a une pensée pour toute sa famille et les policiers de ce commissariat. Dans ce département durement frappé par le terrorisme, l'officier chef de la CSP avait eu comme adjoint par le passé le commandant Jean-Baptiste Salvaing.

Sabrina Rigollé, secrétaire générale adjointe du SCSI, était présente le lundi 26 avril aux côtés de nos collègues des Yvelines pour un hommage citoyen devant la mairie de la commune auquel les habitants ont participé nombreux. Une minute de silence avait lieu devant les services de police ce même jour à 17 h 30.

Sabrina Rigollé s'est rendue également avec Didier Rendu, secrétaire national, et les représentants du bureau zonal Île-de-France à la cérémonie officielle d'hommage national présidée par le Premier ministre Jean Castex à Rambouillet le vendredi 30 avril.





Éric Masson, commandant de police

Brigadier de police promu commandant à titre posthume, Éric Masson a été abattu le mercredi 5 mai lors du contrôle d'un point de trafic de stupéfiants à Avignon. Ce nouveau drame a suscité immédiatement l'émotion des policiers.

Après un moment de recueillement des habitants de sa commune de Bédarrides le samedi 8 mai, ce sont des milliers de policiers et de citoyens qui se sont réunis le dimanche 9 mai devant le commissariat d'Avignon pour témoigner leur solidarité aux proches de notre collègue assassiné. Le secrétaire général du SCSI Christophe Rouget y a participé ainsi qu'Olivier Oudin et les représentants du bureau zonal du Sud.

Christophe Rouget et Sabrina Rigollé étaient également présents ainsi que nos délégués zonaux du Sud lors de la cérémonie d'hommage national à Avignon dans l'après-midi du mercredi 11 mai. Le Premier ministre y a décoré Éric Masson de la Légion d'honneur à titre posthume.

Hommage

à Éric Masson.

Rassemblement citoyen du 19 mai à l'appel de l'intersyndicale

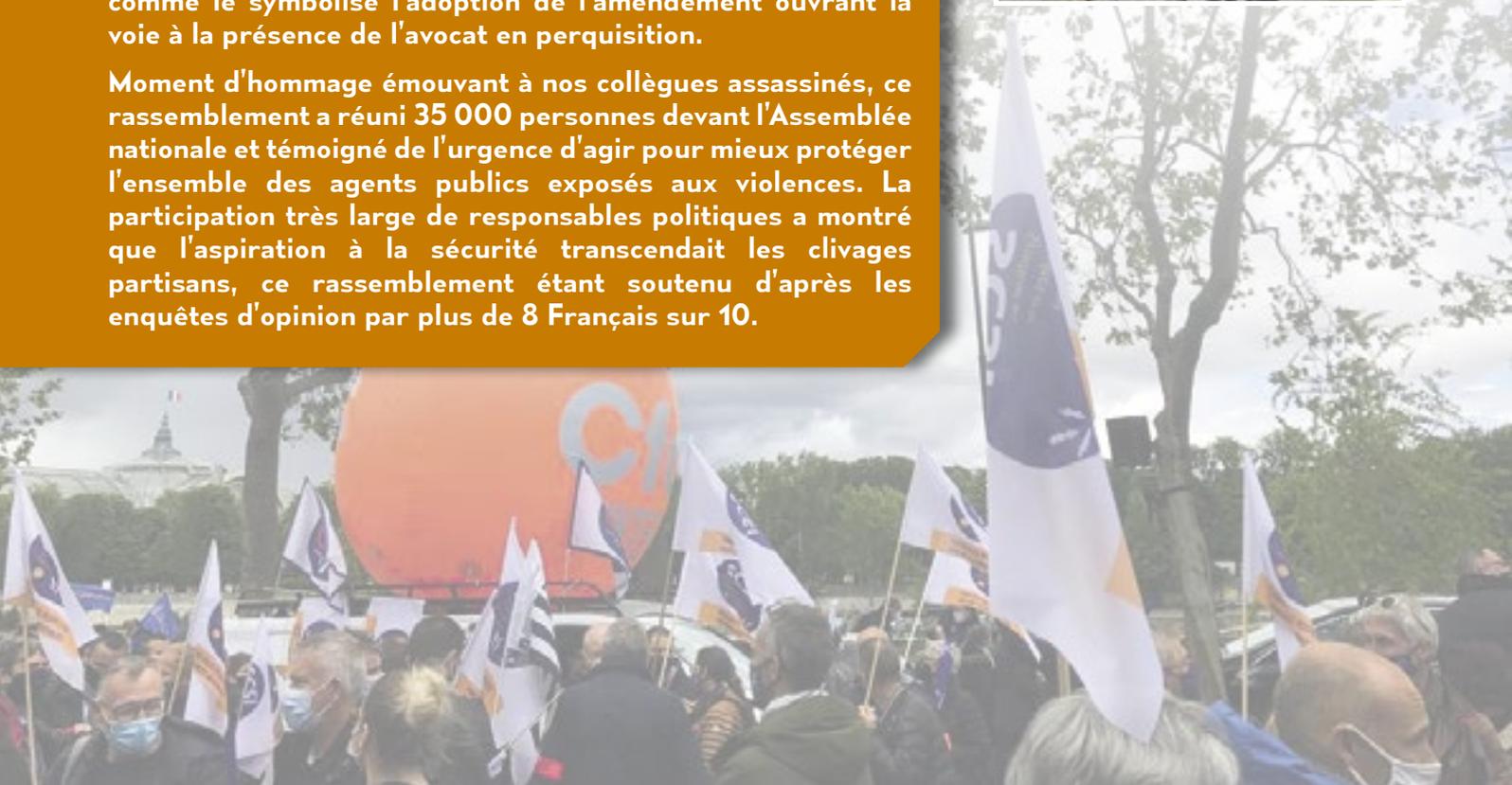
Suite aux meurtres de nos collègues Stéphanie Monfermé et Éric Masson ainsi qu'aux attaques quotidiennes dont les policiers sont victimes en intervention et dans leur vie privée, une intersyndicale réunissant les organisations représentatives de l'ensemble des corps actifs et administratifs s'est constituée dès le 6 mai. Nous avons annoncé dans ce cadre la suspension provisoire de notre participation aux travaux du Beauvau de la sécurité et l'organisation d'un rassemblement citoyen à Paris le mercredi 19 mai pour montrer le soutien de la population à sa police.

Le Premier ministre a reçu l'intersyndicale lundi 10 mai en présence des ministres de l'Intérieur et de la Justice pour annoncer un certain nombre de mesures visant à renforcer l'effectivité de la réponse pénale face aux agressions subies par les fonctionnaires de police. Il est ainsi revenu notamment sur la fin des rappels à la loi et le défèrement systématique des auteurs de tels faits. Ces annonces doivent maintenant être concrétisées et finalisées au plus vite.

L'intersyndicale a également demandé que l'ensemble de la chaîne pénale bénéficie de nouveaux moyens humains et matériels garantis par une programmation budgétaire pluriannuelle. Nous sommes aussi revenus dans ce cadre sur la nécessité de cesser les doubles discours et de simplifier enfin la procédure pénale au lieu de l'alourdir sans cesse comme le symbolise l'adoption de l'amendement ouvrant la voie à la présence de l'avocat en perquisition.

Moment d'hommage émouvant à nos collègues assassinés, ce rassemblement a réuni 35 000 personnes devant l'Assemblée nationale et témoigné de l'urgence d'agir pour mieux protéger l'ensemble des agents publics exposés aux violences. La participation très large de responsables politiques a montré que l'aspiration à la sécurité transcendait les clivages partisans, ce rassemblement étant soutenu d'après les enquêtes d'opinion par plus de 8 Français sur 10.

Les interventions dans le cadre de l'intersyndicale s'effectuant par fédération, notre secrétaire général a été le seul cadre de la police nationale à s'exprimer lors de ce rassemblement en prenant la parole pour la CFDT. La vidéo de son propos est visible sur la chaîne YouTube du SCSI.



Intervention de Christophe Rouget au rassemblement citoyen

« Merci de votre présence, merci pour votre soutien.

Nous sommes ici réunis car le peuple français veut pouvoir vivre en liberté dans la sécurité. Lorsque la violence gagne du terrain, c'est la République qui recule.

Nous sommes ici réunis car notre démocratie est fragilisée par cette insécurité. Il nous appartient à tous de la protéger.

Ce n'est pas un sentiment d'insécurité que connaissent les Français, c'est l'insécurité au quotidien, celle qu'ils voient et vivent au coin de leur rue et au pied de leur immeuble. Cette insécurité qui conduit nos compagnes ou nos filles à ne pas s'habiller comme elles le souhaitent pour ne pas être victime de harcèlement de rue ou d'agressions sexuelles, à s'adapter en ne prenant plus les transports en commun le soir. C'est cette insécurité qui conduit nombre de citoyens à acheter caméras et alarmes pour protéger leurs biens, à choisir des écoles plus sûres et c'est surtout cette insécurité qui les amène dès qu'ils le peuvent à quitter certains quartiers où ils ne veulent pas voir grandir leurs enfants.

Trop de territoires sont aujourd'hui gangrenés par le trafic de stupéfiants et ses luttes entre bandes rivales armées qui prennent en otage les habitants. Dans ces quartiers règne un apartheid social, ethnique ou religieux et il ne reste plus que les policiers pour protéger les plus faibles.

Combien de temps encore allons-nous accepter que nos commissariats se « bunkerisent », que nos lycées se protègent avec des barbelés ou que nos sapeurs-pompiers ou personnels soignants soient obligés d'intervenir avec des gilets pare-balles ? Chacun perçoit bien que c'est là un enjeu de société qui va au-delà de nos propres rangs.

Combien de temps allons-nous accepter que nos forces de sécurité et les pompiers soient attaqués tous les soirs dans des guet-apens, que les commissariats soient la cible de tirs de mortiers, que les têtes de policiers soient mises à prix dans des halls d'immeubles, qu'ils soient obligés de cacher leur profession ou de partir vivre loin de leur affectation ?

L'exaspération et la colère gronde chez tous ces agents du service public insultés et agressés quotidiennement : pompiers, policiers, gendarmes, enseignants, postiers, infirmiers, médecins, chauffeurs de bus...

Toutes ces violences sont intolérables. Comment en sommes-nous arrivés là ?

À Avignon, un capitaine de police en rendant hommage à Éric a rappelé ces mots

d'Albert Einstein « *Le monde ne sera pas détruit par ceux qui font le mal, mais par ceux qui les regardent sans rien faire* ».

Nos autorités politiques, les pouvoirs publics, ont la responsabilité de ne plus rester sans rien faire.

Nous sommes ici réunis, près de l'Assemblée nationale pour que nos représentants élus ne soient plus déconnectés, qu'ils prennent conscience de la gravité de la situation après parfois des années de déni ou de baratin sécuritaire stérile. La sécurité n'a pas de couleur politique, tous les Français riches ou pauvres aspirent à vivre dans la tranquillité et la paix. Il est venu le temps de répondre aux questions et aspirations légitimes des citoyennes et des citoyens.

Nous sommes ici réunis pour que la procédure pénale garantisse les droits fondamentaux sans oublier les droits des victimes et de ceux qui les protègent. Notre chaîne pénale doit être renforcée par des moyens humains et matériels dans les services d'enquête et les juridictions afin que la réponse pénale soit rapide et dissuasive.

Nous sommes ici réunis pour que notre contrat social ne se délite pas davantage,



pour inverser la spirale de l'impunité et rétablir l'autorité indispensable afin de garantir les libertés démocratiques et la vie en société.

Nous sommes ici réunis pour que l'on traite enfin efficacement la délinquance des multirécidivistes qui pourrissent notre quotidien.

Nous sommes ici réunis pour ne pas devoir pleurer toutes les semaines la mort de nos héros du quotidien.

Nous sommes ici réunis parce qu'il ne suffira pas de s'attaquer seulement aux conséquences de la délinquance mais également à ses causes, aux maux qui rongent notre société. Les sémantiques guerrières ne doivent plus masquer une absence de volonté de l'État. Si une plus grande sévérité est nécessaire et que le principe de l'autorité doit être réhabilité, il faudra l'accompagner de politiques de prévention et d'éducation. Les forces de sécurité ne pourront tout résoudre à elles seules.

Nous sommes ici réunis pour que le Beauvau de la sécurité ne soit pas un énième objet de communication mais aboutisse à des mesures de long terme et concrètes, à une réponse pénale accélérée, à une police modernisée, mieux formée, mieux protégée, mieux rémunérée et ainsi à une paix publique retrouvée.

Les Français veulent vivre en paix et nous, policiers, sommes les gardiens de cette paix. Il faut maintenant nous donner les moyens de la garantir pour redonner du sens aux principes républicains qui cimentent notre société. »



À quand les conclusions du Beauvau de la sécurité ?



Les concertations successives du Beauvau de la sécurité devaient initialement prendre fin au mois de mai. Les mesures sanitaires instaurées courant mars en ont décidé autrement, reportant la reprise des travaux à cette même période. Seules les tables rondes consacrées aux relations police/population, à l'encadrement et à la formation avaient pu se tenir avant cette interruption.

Les OS de la police nationale ayant suspendu leur participation avant le rassemblement du 19 mai, la table ronde consacrée au maintien de l'ordre a été reportée à une date ultérieure. Le Beauvau a finalement repris le jeudi 27 mai avec la table ronde dédiée aux relations entre la police et l'institution judiciaire. Une séquence supplémentaire a par ailleurs été ajoutée le lundi 31 mai pour aborder les questions des risques psychosociaux et de la prévention du suicide. Vous pouvez retrouver ci-dessous les interventions respectives de Christophe Rouget et Sabrina Rigollé pour le SCSJ lors de ces deux réunions.

En raison de la période de réserve liée aux élections régionales et départementales, le Beauvau est à nouveau suspendu et ne reprendra que le lundi 28 juin avec la tenue d'une table ronde sur le contrôle interne. Le ministère avait toutefois annoncé qu'un point d'étape serait organisé au mois de juin avec les OS, sans précision à ce stade quant à ses modalités. Le sujet du maintien de l'ordre sera finalement examiné quant à lui le lundi 5 juillet. Une table ronde réunira ensuite les sujets

des conditions matérielles et du soutien ainsi que de la captation vidéo des interventions de police. Elle aura lieu le mercredi 7 juillet.

Le président de la République pourrait intervenir en conclusion des débats au mois de juillet et annoncer des arbitrages sur les questions débattues. La période estivale et la rentrée en septembre serviraient dès lors à préparer la rédaction d'une loi de programmation pour la sécurité intérieure (LOPSI) issue des échanges du Beauvau de la sécurité. Ce texte pourrait être présenté en conseil des ministres en décembre 2021, ce qui laisserait peu de possibilités de le soumettre à l'examen du Parlement avant la fin du quinquennat.

Intervention de

Christophe Rouget le 27 mai

au Beauvau de la sécurité



Intervention de Christophe Rouget lors de la table ronde du Beauvau de la sécurité consacrée à la thématique des relations police/justice, jeudi 27 mai 2021 :

« Lors du rassemblement citoyen devant l'Assemblée nationale qui a rendu hommage à nos collègues assassinés, nous avons souhaité susciter une prise de conscience et souligner l'urgence d'agir face aux agressions continues dont sont victimes policiers et gendarmes mais plus largement tous les serveurs de l'État et les métiers incarnant l'autorité.

Pour autant à la CFDT, nous n'avons à aucun moment souhaité mettre en scène une opposition stérile entre police et justice.

Nos deux institutions sont des maillons d'une même chaîne pénale qui doivent œuvrer de concert face à la criminalité. Enquêteurs et magistrats sont de fait des partenaires habitués de longue date à travailler ensemble. Améliorons encore ce partenariat en favorisant les stages croisés en formation initiale et tout au long de la carrière.

Les policiers que nous représentons ne souhaitent pas stigmatiser la justice ni ceux qui la rendent mais bien travailler à une amélioration de la réponse pénale qui bénéficiera à la sécurité de tous.

Concernant les violences contre les FDO, utilisons l'arsenal judiciaire à notre disposition pour punir les guet-apens et les agressions contre les policiers, utilisons les circonstances aggravantes existantes, déferons systématiquement les auteurs devant un magistrat ou faisons-les juger en comparution immédiate. Osons une politique pénale ambitieuse pour inverser cette spirale de l'impunité.

D'une manière générale, nous attendons une réponse pénale plus rapide qui donne du sens à des sanctions réellement exécutées prévenant plus efficacement la récidive. Condamner un mineur un ou deux ans après le premier fait commis, une fois qu'il sera engagé dans la délinquance, n'a pas de sens. La certitude de la sanction et son application rapide doivent permettre de lutter plus efficacement contre la réitération des infractions. L'État a échoué aujourd'hui dans le combat contre les multi-réitérant aux casiers judiciaires sans fin, il est urgent de changer de paradigme.

Dans ce même état d'esprit, nous ne cessons d'alerter depuis des années sur la complexification croissante de la procédure

pénale. Elle contribue à la désaffection des policiers pour les services d'enquête. Le temps voué au formalisme procédural a pris le pas sur celui consacré à la manifestation de la vérité, au détriment des victimes. Triste constat. Notre procédure pénale doit désormais être significativement simplifiée pour permettre aux enquêteurs de consacrer leur temps à résoudre leurs enquêtes. Le Code de procédure pénale est devenu un monstre inintelligible même pour les praticiens du droit. Un travail de grande ampleur de réécriture, associant policiers et magistrats, doit être envisagé.

Les services d'enquête et la justice doivent également voir leurs moyens humains et matériels, notamment les logiciels, renforcés et modernisés. Le 15 octobre dernier, le président de la République avait déclaré devant nous qu'il fallait utiliser toutes les technologies nouvelles et l'oralisation pour simplifier au maximum la procédure. Nous

n'avons hélas pas de nouvelles de ce côté-là alors que dans le même temps durant ce quinquennat la police nationale n'a pas, pour l'heure, été capable de déployer dans les services son nouveau logiciel de rédaction de procédure tant de fois annoncée.

Les policiers sont las de ces promesses non tenues mais aussi des injonctions contradictoires des pouvoirs publics et de l'absence de cohérence gouvernementale. Ainsi, plusieurs dispositions du projet de loi « pour la confiance dans l'institution judiciaire » vont clairement à l'encontre de l'objectif de simplification de la procédure.

La présence de l'avocat lors des opérations de perquisition ne peut qu'alourdir encore un peu plus la charge qui pèse sur les OPJ et APJ. Elle ralentira les investigations sans apporter de garantie supplémentaire aux personnes mises en cause et posera des risques majeurs



en termes de sécurité pour les avocats et les équipages de police. Devra-t-on équiper des avocats de gilets pare-balles, garder leur voiture pour éviter qu'elle ne se fasse caillasser ? Nous souhaitons que la poursuite de l'examen du texte puisse conduire au retrait de cette disposition dans la loi qui sera adoptée à l'issue de la navette parlementaire.

De même, les dispositions qui encadrent plus strictement les possibilités d'utiliser certaines techniques d'enquête à l'endroit d'un avocat nous semblent excessives alors que la profession disposait déjà d'un statut particulièrement protecteur. Par ailleurs, le développement du contradictoire au stade de l'enquête préliminaire avec une possibilité d'accès au dossier pour le mis en cause aboutirait à fragiliser la position des enquêteurs en rendant plus difficile la recherche de preuves. Enfin, le passage de 6 à 7 voix sur 9 au sein du jury pour entrer

en voie de condamnation au sein d'une cour d'assises statuant en première instance engendrera mécaniquement un nombre d'acquittement bien supérieur.

Comme nous l'avons souligné lors de notre rassemblement le 19 mai, l'aspiration à la paix et à la tranquillité est très largement partagée par les Français. Quand la violence gagne du terrain, c'est la République qui recule. Nous espérons donc que cette table ronde permette d'aboutir à des améliorations concrètes pragmatiques et efficaces en termes de réponse pénale, de protection des policiers et d'allègement de la procédure. »

Intervention de Sabrina Rigollé lors de la table ronde du Beauvau de la sécurité consacrée aux risques psychosociaux, à la qualité de vie au travail et à la prévention du suicide dans la police nationale et la gendarmerie nationale, lundi 31 mai 2021 :

« Risques psychosociaux, qualité de vie au travail » ou « suicide » ont longtemps été des sujets tabous pour les forces de sécurité intérieure.

Aussi, nous saluons votre décision d'organiser cette table ronde, mais le fait même qu'elle ait été ajoutée *in extremis* au calendrier du Beauvau de la sécurité montre une fois de plus que, malheureusement, le changement de culture au ministère de l'Intérieur n'est pas encore abouti... Il convient, tout de même, de reconnaître que ces dernières années notre administration tente de mettre en place une véritable politique de prévention touchant ces différentes thématiques, sans parvenir pour l'heure à faire chuter durablement le nombre de policiers touchés par les risques psychosociaux.

Notre profession ne laisse pas intact !

La commission d'enquête du Sénat sur le malaise des forces de sécurité intérieure, relevait dès 2018 que les forces de l'ordre traversent une véritable crise mettant en péril l'état de santé de leurs personnels. Le cumul de différents facteurs fragilise en profondeur les agents.

L'état du moral des personnels des forces de sécurité intérieure est alarmant, comme en témoigne les conclusions du « Baromètre social 2019 » de la police nationale. Au total, seuls un peu plus de la moitié (58 %) des sondés se montrent satisfaits de leur métier et un tiers envisage de quitter notre institution...

Si, au quotidien, nombre de nos collègues subissent des violences venues de l'extérieur, ce sont bien les violences administratives qui pèsent un peu plus lourd de jour en jour ! Elles accélèrent des processus de dégradation de l'état psychologique et de perte de confiance en l'institution. À titre d'exemples, parmi une trop longue liste, nous pouvons citer :

- La stigmatisation d'un personnel en arrêt pour soins post-traumatiques soumis à la pression de devoir quitter son poste ;
- Le retrait de commandement sans ménagement, verbalement et sans note de service ;
- Les multitudes d'arrêts pour burn-out de plusieurs personnels dans un service sans qu'aucun audit IGPN ne soit enclenché ;
- Une gestion RH défaillante qui se traduit par la diffusion d'un TG des candidats retenus à la mutation pour une prise de poste du jour au lendemain, l'absence d'entretiens annuels de notation, un retard allant



jusqu'à un an pour obtenir ses arrêtés lors d'un changement d'échelon ou de grade...

Tous ces points sont relevés depuis des années et n'évoluent pas malgré les alertes que nous avons lancées de façon répétée !

Il faut comprendre les facteurs de risques chez les policiers et surtout apporter les réponses concrètes attendues sur les racines du mal. La CFDT considère pour cela qu'il est urgent de poursuivre le travail dans les domaines suivants :

- Assurer une évaluation et un bilan statistique systématique des politiques menées dans le cadre de la prévention des RPS et du suicide : combien d'associations et partenariats créés, etc. ;
- Mettre en place dès l'entrée dans la police un « ADN du policier », à savoir une traçabilité des événements

traumatiques auxquels l'agent a pu participer et qui peuvent avoir un impact évident sur sa capacité à faire face lorsqu'il est affaibli pour des raisons professionnelles, personnelles et/ou de santé ;

- En cas de suicide, les raisons personnelles sont beaucoup trop souvent invoquées. Il est impératif de faire une « autopsie psychologique » de l'agent en dénombrant notamment ses rencontres avec le médecin de l'administration, en se demandant s'il avait fait part de son malaise, si l'on avait remarqué un changement d'attitude, etc. ;
- Assurer des débriefings systématiques en cas de confrontation à une agression, des accidents traumatisants ou des décès violents. Le bilan 2019 du SSPO démontre que le nombre de ces débriefings est en baisse, ce qui est illogique au regard des moyens investis ;

- Décupler et développer le recours à des techniques de gestion de stress ou sophrologie (le stage TOP n'est aujourd'hui pas systématique dans la formation initiale des policiers) ;
- Donner une force contraignante aux préconisations des CHSCT et cellules de veille par rapport aux autorités visées ;
- Mettre en place un management plus participatif et bienveillant en veillant à la cohésion des corps ;
- Assurer une prise en charge centralisée et systématique du traumatisme psychique afin que les démarches des agents et de leurs familles soient simplifiées ;
- Mieux lutter contre l'isolement des policiers en arrêt de travail ;
- Faire monter en puissance et généraliser rapidement le dispositif « Sentinelles » ;
- Assurer un équilibre entre médecine statutaire et de prévention ;
- Suivre les avis du médiateur de la PN ;
- Former les personnels sur des postes de RH à la gestion RH.

Les bonnes intentions ne suffisent pas, une véritable politique volontariste comprenant des mesures fortes est attendue par nos collègues à travers ce Beauvau de la sécurité qui ne doit pas rester un exercice de communication. Un plan d'actions ambitieux doit maintenant permettre d'agir sur les causes profondes de ces maux, et non pas agir uniquement quand la souffrance est visible. La qualité de vie au travail et son amélioration sont essentielles pour préserver la santé et le bien-être des agents mais aussi pour garantir la qualité du service rendu au public.

Merci pour votre écoute. »



Directions Territoriales et Départementales de la Police Nationale



Cette nouvelle organisation de la police nationale à l'échelle d'un département ou d'un territoire d'outre-mer implique une direction unique des différentes filières métier incarnées actuellement par les directions d'emploi : sécurité du quotidien et ordre public, investigation, contrôle des frontières/lutte contre l'immigration irrégulière et enfin renseignement. Ce projet concerne donc les structures territoriales des DCSP, DCPAF, DCPJ et SCRT. Il prend l'appellation de Direction Territoriale de la Police Nationale (DTPN) en outre-mer et de Direction Départementale de la Police Nationale (DDPN) en métropole.

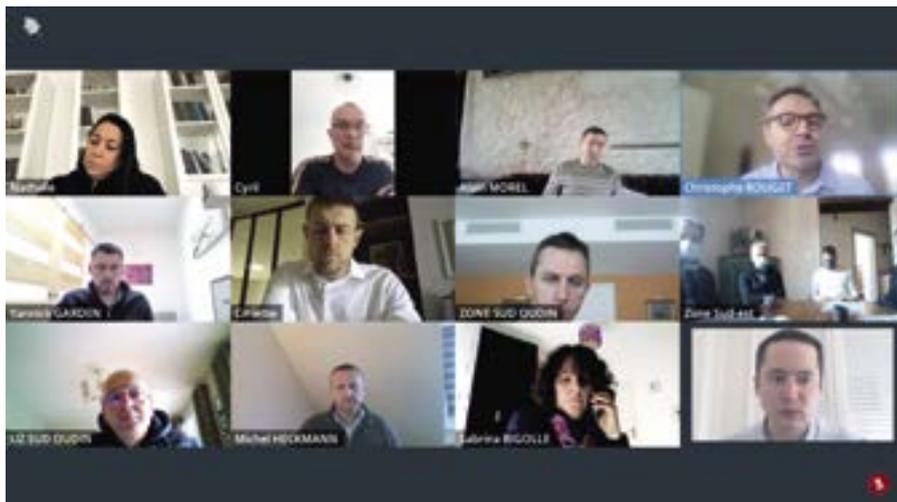
Portée par le ministère de l'Intérieur et la DGP, cette refonte des structures qui fait de chaque chef de filière l'adjoint d'un directeur territorial ou départemental unique vise à mieux coordonner l'activité policière localement en décloisonnant les services. Les DTPN sont déjà expérimentées depuis le 1^{er} janvier 2020 en Nouvelle-Calédonie, en Guyane et à Mayotte. Elles seront généralisées à brève échéance en outre-mer et concerneront donc également la Polynésie, La Réunion, la Martinique et la Guadeloupe. Une mission outre-mer au cabinet du DGP dirigée

par Christian Nussbaum pilote cette généralisation et gère l'interface avec les DTPN.

En parallèle, les DDPN sont expérimentées depuis le 1^{er} janvier 2021 dans trois départements qui accueillent l'ensemble des filières concernées : Pas-de-Calais, Pyrénées-Orientales et Savoie. Les DDSP y ont endossé la fonction de préfigurateur de la DDPN et suivent un calendrier qui implique notamment la désignation des chefs de file pour chaque filière et la réunion des différents états-majors. La Mission d'Appui et de Conseil (MAC) de l'IGPN

intervient pour les accompagner dans ce processus. Des doctrines d'emploi doivent être définies pour chacune des filières et préciser les axes d'amélioration de l'activité par rapport au système préexistant (soutiens mutuels en effectifs, opérations conjointes, nouvelle répartition des dossiers en investigation, mutualisation d'informations opérationnelles, etc.).

Un comité de direction doit aussi se mettre en place, associant dans des réunions hebdomadaires autour du préfigurateur les responsables de l'état-major et de chaque filière.



La DGPN souhaite que ces DTPN/DDPN permettent aux autorités et aux élus de disposer d'un interlocuteur unique pour la police nationale, à l'instar du commandant de groupement dans la gendarmerie. Le responsable de l'équipe projet désigné au niveau national pour suivre la mise en place des DDPN est l'ancien DSPAP, Frédéric Dupuch. Un bilan de l'expérimentation réalisée depuis le mois de janvier devrait être réalisé en juillet 2021 et présenté au directeur général. Cette première synthèse alimentera la réflexion sur une possible généralisation du système à l'échelle nationale et son calendrier. La date de septembre 2021, parfois évoquée, apparaît difficilement compatible avec une prise en compte correcte

des leçons de l'expérimentation et une organisation sereine des changements d'ampleur qu'impliquerait une telle généralisation des DDPN.

Notre analyse

Le SCSI a réuni en visioconférence des officiers des départements concernés par l'expérimentation afin de recueillir leur ressenti sur les conséquences opérationnelles de la mise en place des DDPN.

L'expérimentation s'effectue en effet à droit constant et les différentes directions centrales conservent donc une autorité hiérarchique sur leurs effectifs. Cette coexistence avec l'autorité fonctionnelle du DDPN est souvent source d'ambiguïtés

voire de difficultés en plaçant certains collègues en porte-à-faux.

Il est par ailleurs regrettable que les mauvaises pratiques parfois constatées dans les DTPN déjà en place outre-mer n'aient pas été mieux identifiées pour éviter de les reproduire au sein des DDPN.

De plus, si la fin du fonctionnement en tuyaux d'orgue qui caractérise depuis trop longtemps notre administration est une bonne chose, les DDPN sont parfois vécues comme une forme d'extension du domaine de la sécurité publique qui absorberait de fait missions et effectifs des autres directions. Les retours sont néanmoins différents selon les territoires qui ont chacun leurs spécificités et leurs enjeux en termes d'action policière. Nous avons donc insisté auprès de nos différents interlocuteurs, et notamment du DGPN, pour qu'aucune généralisation hâtive n'intervienne avant d'avoir associé tous les acteurs de terrain à un véritable retour d'expérience.

Enfin, à ce stade, il ne semble pas que la Préfecture de police de Paris soit concernée par une généralisation potentielle du modèle des DDPN.

LES PRIORITÉS DU SCSI :

- Une équipe d'aide et d'assistance auprès des préfigurateurs des DDPN.
- Une préservation des spécialités et savoir-faire des filières PAF (par exemple, à travers la création d'antennes OCRIEST) et PJ.
- Des expérimentations menées au niveau régional ou zonal avant une éventuelle généralisation qui ne pourrait être que progressive.
- Un meilleur accompagnement RH pour garantir la cohérence des nomenclatures et des parcours de carrière attractifs aux cadres (y compris dans les domaines de la formation et de la déontologie qui ne doivent pas être oubliés).

La loi « pour une sécurité globale préservant les libertés » publiée au *Journal Officiel* mais partiellement censurée par le Conseil constitutionnel

Après un parcours parlementaire parfois chaotique marqué par les polémiques autour de son ex-article 24, la loi initiée par les députés Alice Thourot et Jean-Michel Fauvergue a été publiée au *Journal Officiel* le mercredi 26 mai.

Sept de ses articles ont toutefois été censurés par le Conseil constitutionnel, dont la création du délit de provocation à l'identification qui visait à protéger les policiers de la diffusion malveillante de leur image.

De même la censure de l'article 47 restreint fortement les possibilités d'usage des drones par les forces de sécurité intérieure pour lutter notamment contre les rodéos ou en maintien de l'ordre.

Le SCSI demande donc que d'autres moyens juridiques soient trouvés afin de parvenir à ces objectifs.

L'article créant la réserve opérationnelle de la police nationale a également été

censuré car considéré comme un cavalier législatif sans rapport avec l'objet de la loi. Une nouvelle loi sera donc nécessaire pour passer à une véritable réserve sur le modèle de celle dont bénéficie la gendarmerie.

D'autres dispositions du texte ont été assorties par le Conseil constitutionnel de réserves d'interprétation qui limiteront leur portée. Un délit spécifique est cependant créé pour réprimer le fichage de fonctionnaires de police sur des sites tels que *copwatch*, punissable de cinq ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende.

L'article 1^{er} prévoyant la possibilité d'expérimentation de nouvelles

compétences judiciaires pour les polices municipales fait partie des articles censurés par le Conseil constitutionnel. L'accès aux professions du secteur de la sécurité privée est plus étroitement réglementé avec l'exigence d'un titre de séjour depuis au moins 5 ans et d'une pratique de la langue française ainsi que de la connaissance des « principes de la République ».

L'achat de mortiers d'artifice est plus rigoureusement encadré. Il s'agissait d'une demande de longue date du SCSI afin de mieux lutter contre les attaques visant les policiers avec ces engins pyrotechniques. Les transactions devront être traçables et l'identité des acquéreurs enregistrée,

les vendeurs conservant la possibilité de refuser une vente « présentant un caractère suspect ».

Plusieurs autres points notables ont un impact pour la sécurité publique :

La Ville de Paris est autorisée à créer sa police municipale dont les agents pourront constater les contraventions aux arrêtés du préfet de police « relatifs au bon ordre, à la salubrité, à la sécurité et à la tranquillité publiques » (ce qui exclut notamment les manifestations interdites qui restent du ressort de la police nationale).

- Les policiers municipaux pourront procéder à l'inspection visuelle et à la fouille des bagages ainsi qu'à des palpations de sécurité dans l'ensemble des manifestations sportives, récréatives ou culturelles ;
- Les brigades cynophiles de police municipale sont dotées d'un cadre légal ;
- Les images de vidéosurveillance des immeubles collectifs d'habitation et des transports publics de voyageurs peuvent être transmises en temps réel à la police lorsque les circonstances le justifient ;
- Les crédits de réduction de peine automatiques

sont supprimés pour les auteurs de violences à l'encontre, entre autres, des agents des forces de sécurité intérieure ;

- Les images des caméras-piétons des policiers et gendarmes (ainsi que des policiers municipaux) peuvent être communiquées en temps réel au CIC quand la sécurité des personnes et des biens est menacée, chaque fonctionnaire ayant par ailleurs la possibilité d'accéder aux enregistrements de sa caméra à des fins de rédaction de PV ou d'enquête ;
- La nouvelle appellation des ADS qui deviennent « policiers adjoints » est officialisée ;
- Policiers et gendarmes sont autorisés à porter leur arme hors service dans les établissements recevant du public ;
- La protection fonctionnelle est étendue au fonctionnaire de police entendu dans le cadre d'une audition libre ;
- Les CLSPD devront être créés dans les villes de plus de 5000 habitants (contre 10000 auparavant) et l'existence des GLTD est officialisée et encadrée, leur création relevant toujours du procureur de la République territorialement compétent.

FOCUS SUR LE CUMUL EMPLOI-RETRAITE POUR LES POLICIERS

L'article 31 de la loi (ex-article 15) ouvre désormais la possibilité aux policiers retraités des services actifs de cumuler intégralement leur pension de retraite avec les revenus d'un emploi exercé dans le secteur de la sécurité privée.

Le SCSI était intervenu, seul, lors de l'examen parlementaire du texte afin de demander l'extension de cette possibilité de cumul à l'ensemble des activités. Cette restriction à la sécurité n'existe en effet pas pour les gendarmes et cette différence de traitement entre les personnels des deux forces n'est plus justifiable.

Un amendement déposé en ce sens par Mme Catherine Fournier, sénatrice du Pas-de-Calais, a été cosigné par une quinzaine de sénateurs mais n'a pu être examiné en séance pour des raisons de procédure (recevabilité financière liée à l'article 40 de la Constitution). Mme Fournier a cependant écrit au ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, afin d'attirer son attention sur cette question et de lui demander d'aligner en la matière les règles concernant les policiers sur celles qui s'appliquent aux gendarmes.

Gérald Darmanin lui a répondu qu'il demandait au DGPN de procéder à l'examen de cette question. Le SCSI continuera à porter cette nécessité d'équité qui doit se traduire par une mesure de bon sens : autorisant aux policiers le cumul emploi-retraite sans introduire de restriction.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Le, 14 avril 2021

Monsieur le Ministre,

Dans le prolongement de l'examen par le Sénat de la proposition de loi « Pour une sécurité globale préservant les libertés », j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'article 15 du texte, qui permet le cumul de la pension de retraite des fonctionnaires des corps actifs de la police nationale avec des revenus d'activité dans le domaine de la sécurité privée.

CATHERINE FOURNIER

J'avais déposé un amendement sur cet article, largement cosigné, afin que ce cumul soit rendu possible au-delà des missions de sécurité privée. Les policiers exercent les mêmes missions de sécurité publique que les militaires de la gendarmerie nationale, qui eux bénéficient déjà de cette dérogation du fait de leur statut.

**SÉNATRICE
DU PAS DE CALAIS**

Au sein de la police nationale, les agents développent des qualités de leadership, de gestion du stress et d'adaptabilité qui sont recherchées par les employeurs publics comme privés.

**CONSEILLÈRE RÉGIONALE
DES HAUTS DE FRANCE**

Mon amendement lors de son examen en commission a subi l'application de l'irrecevabilité financière de l'article 40 de la constitution. Je regrette vivement qu'en conséquence ce sujet n'ait pas été débattu en séance publique.

Avec mes collègues cosignataires, il nous apparaît nécessaire de vous souligner l'opportunité de faire évoluer le statut des fonctionnaires de police en ce sens. A ce titre je souhaiterais vous rencontrer afin d'évaluer les possibilités de l'intégrer dans un texte à venir.

Vous remerciant de toute l'attention que vous porterez à cette requête,

Veillez croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma Haute considération.

Catherine FOURNIER**P.J. Ann. :**

Amendement cosigné déposé à l'article 15 de la ppl «Sécurité Globale»

**Monsieur Gérard DARMANIN
Ministre de l'intérieur
1, Place Beauvau
75008 - PARIS**

PALAIS DU LUXEMBOURG -15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06

Regards sur le maintien de l'ordre en Allemagne :

« une volonté assumée d'éviter l'escalade de la violence par une communication permanente et des moyens matériels importants »



[Peggy ROTHs-ENTZ | Secrétaire zonale Est]



[Michel HECKMANN | Secrétaire zonal adjoint Est]

C'est l'exemple étranger de l'Allemagne que le ministère de l'Intérieur a choisi de mettre en avant dans le cadre de la table ronde du Beauvau de la sécurité dédiée à la thématique du maintien de l'ordre. Le SCSl a pu échanger avec nos collègues allemands pour mieux éclairer ce modèle souvent évoqué mais finalement assez mal connu dans sa mise en œuvre concrète au-delà des généralités.

Organisation générale et répartition des forces de maintien de l'ordre entre l'État fédéral et les Länder

La police fédérale (*Bundespolizei*) a en charge notamment la sécurité aux frontières et certaines

missions communes tandis que chaque Land (*Landpolizei*) est responsable de la sécurité de son territoire. En Allemagne, les forces mobiles comprennent au total près de 22 000 effectifs.

Le Land du Bade-Wurtemberg, voisin de l'Alsace, compte deux groupements (Bruchsal et

Göppingen) composés chacun de 600 fonctionnaires.

Chaque Land ne dispose cependant pas uniformément de deux groupements. Ces forces mobiles sont appelées *Bereitschaftspolizei*. Une compagnie allemande correspond à 100 hommes répartis en 3 sections. Les groupements de Bruchsal et Göppingen comportent chacun 3 compagnies.

Au niveau fédéral, la Bundespolizei dispose de 10 groupements répartis sur le territoire. Ils se projettent parfois pour renforcer les Länder à l'occasion de certaines manifestations.

Par soucis d'équité entre les Länder qui n'ont pas les mêmes moyens budgétaires, l'État fédéral achète le matériel et les Länder financent quant à eux



les effectifs. Ainsi les forces de MO disposent de 70 engins lanceurs d'eau au total sur tout le territoire.

Les formations en MO des différents services qui en ont la charge sont identiques, cela leur permet de travailler ensemble facilement. Ils se portent assistance sans difficulté et de façon réactive.

Ces forces mobiles sont fidélisées dans chaque Land et n'interviennent en dehors de ce périmètre que lors de grands événements à dimension nationale type G20 ou compétitions sportives internationales (coupe du monde de football...).

Les Bereitschaftspolizei sont composées de personnels équivalents aux CRS que nous connaissons en France mais aussi de *Beweissicherungs- und Festnahmeinheit* ou BFE correspondant à une unité d'interpellation et de documentation.

Préparation d'une manifestation

C'est un service administratif de la mairie qui accepte ou non la tenue d'une manifestation. Aucun responsable « politique » n'intervient à ce stade. Ni le préfet, ni le maire, ni l'autorité judiciaire ne sont alors impliqués.

L'organisateur de la manifestation doit être connu et doit avoir son propre service d'ordre. Il est responsable en cas de débordements.

Les lois allemandes en matière de maintien de l'ordre, dites lois préventives, permettent d'agir en amont et d'interpeller beaucoup plus facilement que dans notre pays les auteurs de troubles. Si



une personne est déjà connue, elle est invitée à ne pas participer à la manifestation et si elle ne s'y conforme pas, elle est interpellée immédiatement. Les fouilles de sacs et de véhicules ne nécessitent pas d'autorisations judiciaires préalables. Les saisies se font facilement. Il est possible de prendre en photos les personnes contrôlées sur la voie publique. Les Länder ont la possibilité d'avoir des lois différentes mais pour ce qui concerne le MO les législations sont similaires.

La police a tout pouvoir pour organiser et mener à bien l'encadrement des manifestations car c'est elle qui est considérée comme compétente et connaissant le terrain. C'est toujours le commissaire en charge qui gère et suit ces manifestations.

Déroulement de la manifestation

Le chef de la police est libre de s'organiser et de gérer la manifestation à sa façon. C'est lui qui décide notamment s'il y a lieu de procéder à des interpellations de masse et si les policiers de terrain peuvent

utiliser les tonfas et matraques. Il gère le cadre d'intervention de façon générale. La BFE, quant à elle, n'attend pas d'ordre pour intervenir et interpellé. Elle a une totale liberté d'agir de façon ciblée sur le terrain, ce qui lui apporte une grande réactivité en cas d'incidents. Des photos des personnes défavorablement connues lors de précédentes manifestations sont ainsi mis à la disposition de ses agents dès le départ.

Afin d'éviter une escalade des violences, la police suit les manifestants dès leur arrivée sur site avec des contrôles en amont. Elle communique de manière continue avec les participants (utilisant entre autres des camions munis de haut-parleurs...). Son but est d'être présente et transparente. Les policiers communiquent ainsi des informations pratiques pour éviter toute tension (trajet du cortège, modification du parcours...) presque à l'image de la SNCF en France ces dernières années ! Peuvent ainsi faire l'objet d'un message de la police par exemple le stationnement temporaire du cortège, la position des bus des manifestants ou la rectification

de *fake news* véhiculées par les réseaux sociaux (pas de blessés...). Cela permet d'apaiser des tensions et d'éviter des débordements inutiles qui seraient la conséquence d'incompréhensions ou de quiproquos.

Les policiers qui communiquent sont identifiés comme tels, reconnaissables par leur tenue, formés et volontaires pour ces missions. Si ces méthodes n'ont pas été suffisantes et qu'il y a tout de même besoin d'intervenir en configuration de MO, un autre fonctionnaire prend le relais au micro pour informer les manifestants que la police va intervenir ou que des lanceurs d'eau vont entrer en action. Les manifestants comprennent donc que la police ne va plus agir en prévention. D'ailleurs, avant toute intervention policière, le nouveau communicant va le préciser. Il informera les personnes de la nécessité de s'écarter pour

éviter des dégâts collatéraux lors de l'intervention policière qui va avoir lieu.

Matériel et intervention policières lors de manifestations violentes

La philosophie allemande est de cibler les mis en cause et d'utiliser la force uniquement contre eux. Il y a une montée en charge progressive des moyens engagés, adaptés en fonction des événements. Si des tensions surviennent la police change de ton (changement d'interlocuteurs, effectifs qui mettent leur casque...) jusqu'à ce qu'il soit nécessaire d'utiliser la force.

Par conséquent, le matériel est différent de celui que nous connaissons, la police allemande n'utilisant pas de grenades de désencerclement ni de LBD. Il existe des pistolets

lacrymogènes auxquels les personnels sont formés mais leur utilisation se heurte à la trop grande connotation historique du gaz dans l'esprit allemand. Le gaz n'étant donc jamais utilisé en pratique, les engins lanceurs d'eau le sont en revanche largement.

En 2010 à Stuttgart, un manifestant a perdu la vue lors de l'utilisation de lanceurs d'eau. L'Allemagne avait par la suite arrêté de les utiliser quelques années mais elle renoue avec cette méthode considérée comme efficace.

Une unité de forces mobiles dispose de 3 lanceurs d'eau et d'un véhicule blindé qui sont toujours déployés de concert : deux lanceurs d'eau agissent en continu pendant que le troisième se ravitaille ou est en réserve. Il est techniquement possible de mélanger du gaz à l'eau mais cela n'est jamais pratiqué. Les engins



lanceurs d'eau sont munis de caméra pour pouvoir identifier les black bloc et autres éléments violents.

La police montée est parfois utilisée en fonction de l'évènement et du type de manifestants. Elle a une portée limitée en cas de violence mais permet d'être mobile rapidement et de barrer des routes si nécessaire.

La tactique d'intervention de la police présente donc un certain nombre de différences en Allemagne par rapport à la France.

Tout le long de la manifestation, des policiers filment et rassemblent des preuves pour identifier les mis en cause et mener à bien les investigations.

Conclusion

Trois entraînements successifs ont été organisés il y a six ans avec les CRS 38 et 37 ainsi que des effectifs de la BFE. Cela a mis en évidence les différences entre les philosophies des MO dans nos deux pays avec une priorité donnée à la dispersion du côté français et aux interpellations du côté allemand.

Il est difficile d'imaginer transposer toutes les techniques de MO allemandes en France. Nous ne faisons pas face aux mêmes tensions sociales ni à la même population. Toutefois, le schéma national de maintien de l'ordre présenté en 2020 s'inspire en partie pour la doctrine d'emploi des ELI de ces méthodes d'accompagnement et de communications permanentes afin d'éviter l'escalade des tensions souvent inutiles. Nos collègues CRS ayant participé aux exercices communs le voient sous un jour favorable. Ils

ont également précisé que les policiers allemands essaient le plus longtemps possible de ne pas intervenir et le font moins rapidement lorsque c'est le cas.

Si les pouvoirs publics souhaitent se rapprocher du modèle allemand et améliorer l'efficacité de la judiciarisation

des individus violents en MO, une réforme de fond serait sans doute nécessaire incluant des textes qui correspondent aux lois préventives allemandes, un accroissement conséquent du parc d'engins lanceurs d'eau et la mise en place d'unités calquées sur les BFE allemandes.

Contrepoint

Bien que les modèles de maintien de l'ordre de nos voisins européens soient régulièrement évoqués dans le débat public comme pratiques dont la France devrait s'inspirer, l'actualité nous démontre régulièrement qu'aucun pays ne dispose de solution miracle face à des individus violents dans un tel contexte. Les manifestations du 1^{er} mai à Berlin ont donné lieu cette année à des affrontements qui ont occasionné plus de 50 blessés dans les rangs policiers et 250 interpellations. De même, la police berlinoise a dénombré 93 blessés parmi ses agents après un rassemblement palestinien le samedi 15 mai.

En janvier 2021, ce sont les Pays-Bas, pourtant peu coutumiers des violences urbaines, qui ont subi plusieurs nuits d'émeutes notamment à Rotterdam dans un contexte de restrictions liées à la crise sanitaire. Même le Royaume-Uni, pourtant réputé pour son modèle de police singulier qui privilégie la désescalade et le recours à la force en dernier recours, a vu se dérouler en mars de violents affrontements autour du commissariat de Bristol qui ont conduit à l'hospitalisation de plusieurs policiers.

Aucune solution universelle ne s'impose donc en toute circonstance face à une foule déterminée à recourir à la violence. Le maintien de l'ordre demeure une matière éminemment sensible, liée aux histoires et aux contextes nationaux des différents États.





Pour son 50^e COTOP, l'ENSP Cannes-Écluse emploie les grands moyens

Du 17 au 21 mai s'est déroulé le 50^e stage « commandement opérationnel lors de troubles à l'ordre public » (COTOP), organisé par l'ENSP site de Cannes-Écluse.

Composée d'une quinzaine de cadres, l'équipe pédagogique avait décidé pour l'occasion de mettre le paquet en misant sur des simulations d'envergure avec la présence de drones et la participation du centre d'incendie et de secours de Montereau.

Créé en 2009 par le capitaine Jean-Jacques Gouillet à la demande des DISA, ce stage a été pensé pour des cadres sans compétences particulières préalables dans le domaine de

l'ordre public. L'objectif principal est de leur permettre, face à un événement impromptu, d'organiser des effectifs d'affectations diverses, en sécurité et dans le respect des lois, afin de faire face de manière efficace à ces troubles.

Depuis 2016, les commissaires ont accès à ce stage qui permet aujourd'hui un échange de qualité avec les officiers, notamment sur la répartition des responsabilités entre autorité civile et

commandant de la force publique mais aussi l'acculturation aux difficultés ressenties du fait du stress en intervention, la fatigue croissante générée par le port d'un casque ou d'un bouclier.

Unaniment plébiscité, ce stage s'est terminé comme il se doit par l'incendie d'un véhicule que nos amis et collègues pompiers ont eu bien du mal à circonscrire face à la vingtaine de plastrons emmenés par l'équipe des FTSI face à des stagiaires malmenés.

50^e Stage COTOP





Le SCSI échange avec le SLFP Police qui représente les policiers belges

Christophe Rouget s'est entretenu mercredi 16 juin en visioconférence avec Vincent Gilles, président du Syndicat libre de la fonction publique – Police, organisation syndicale représentative majoritaire des policiers belges. Ce premier échange fut riche et a permis notamment de comparer les fonctionnements des institutions policières française et belge. Vincent Gilles, lui-même ancien gendarme avant la fusion entre police et gendarmerie intervenue chez nos voisins d'outre-Quiévrain au début des années 2000, est ainsi revenu sur le processus qui a donné naissance en Belgique à une « police intégrée » bien que constituée à la fois de la police fédérale et de polices locales amenées à se renforcer mutuellement en cas de nécessité.

Concernant l'encadrement supérieur, la police belge recrute aujourd'hui environ à 75 % en

interne par le biais de dispositifs de promotion sociale. Des centres régionaux permettent des formations communes entre les différents métiers et grades qui composent la police.

De nombreux débats et problématiques s'avèrent sans surprise communs entre nos deux pays, ainsi des violences que subissent les policiers ou des polémiques autour du maintien de l'ordre, appelé « gestion négociée de l'espace public » en Belgique. De même en matière de contrôle de l'action policière, le modèle belge fait coexister un « comité P » dépendant du Parlement et présidé par une magistrate avec une inspection générale de la police intégrée et des services de contrôle interne locaux qui recrutent, eux, parmi les policiers à l'image de l'IGPN.

On notera également que les policiers belges font intervenir lors de la conception de certains

dispositifs opérationnels (grands services d'ordre, opérations d'interpellation à haut risque...) des « conseillers de prévention » chargés de veiller à ce que le déploiement prévu sur le terrain soit compatible avec la santé et la sécurité au travail des personnels engagés. Comme en France, nos collègues belges sont en effet malheureusement confrontés au fléau du suicide dans leurs rangs, lié entre autres à la charge psychosociale et émotionnelle supportée par les policiers dans l'exercice de leurs missions.

Le SCSI remercie Vincent Gilles et le SLFP pour cette rencontre à la fois cordiale et intéressante qui nous aura permis de constater l'étendue des sujets d'intérêt communs qui sont les nôtres.



Samuel Logeard VAP • 24^e promotion

Témoignage

Recruté via la Voie d'Accès Professionnelle au corps de commandement, j'ai été affecté en sortie d'école à la CRS 32 Le Havre Sainte-Adresse. En effet, après 19 années à servir à la Préfecture de police de Paris ainsi qu'en DCSP, j'ai décidé de m'imposer un nouveau challenge avec des responsabilités nouvelles et constitutives d'un véritable défi.

Dès le début, j'ai été impressionné par les capacités d'adaptation et de réactivité des CRS et notamment par leur faculté à s'organiser avec célérité lors de la préparation des déplacements dans des délais parfois très courts.

Ensuite, les formations proposées par la DCCRS, dès la prise de fonctions, permettent d'appréhender avec davantage de sérénité nos futures responsabilités opérationnelles et administratives.

Être officier en CRS, c'est bénéficier d'un positionnement

fort en alliant au quotidien commandement et management. J'ai pu aussi m'appuyer dès mon arrivée sur des fonctionnaires particulièrement expérimentés qui ont, sans aucun doute, contribué à faciliter mes premiers pas dans un environnement que je connaissais peu.

Selon les instructions du commandant d'unité et de son adjoint, ma fonction consiste à participer à l'organisation des déplacements, au contrôle des services de la compagnie ainsi qu'à la mise en place, le cas échéant, de dispositifs tactiques

en fonction de la mission confiée à la demi-compagnie placée sous mon autorité.

Comme tout lieutenant affecté en CRS, je suis également chargé de coordonner la formation individuelle et collective de l'unité. Compte tenu du large spectre missionnel dévolu aux CRS, il n'y a pas de place pour la routine. La remise en question est par conséquent quotidienne et je suis aujourd'hui particulièrement épanoui dans mes fonctions.

La Zone Sud se renforce !

Après trois années de bons et loyaux services comme permanent syndical du SCSl au bénéfice des adhérents de la zone Sud et plus particulièrement des Bouches-du-Rhône, Christophe Rossi s'en est retourné en service opérationnel le 1^{er} juin, comme il l'avait toujours souhaité.

Mais ce départ n'en est pas un ! Car avec son caractère entier, pétri d'impertinence constructive, son dévouement et sa disponibilité hors norme, cette nouvelle affectation ne saurait satisfaire pleinement ce grand défenseur de la cause syndicale. Il demeure donc, pour votre et notre plus grand bonheur, délégué du SCSl comme il l'avait également toujours désiré.

Ce « faux départ » est surtout annonciateur d'une vraie arrivée ! Depuis le 1^{er} juin, Elsa Reverter est venue renforcer l'équipe de la zone Sud et plus particulièrement dans les Bouches-du-Rhône. Commandant de police, issue de la 7^e promotion, Elsa a baroudé en Sécurité Publique de la banlieue ouest (92) aux quartiers Nord de Marseille. Forte de son expérience de terrain, de ses années de déléguée de service et de son dynamisme, Elsa Reverter s'engage à votre service comme permanente syndicale. Nul doute que son arrivée dans l'équipe du bureau zonal Sud sera profitable à la défense de vos intérêts !



Olivier OUDIN

Secrétaire zonal Sud du SCSl-CFDT

La nouvelle composition du bureau zonal Sud est donc dorénavant la suivante :

Olivier OUDIN | Secrétaire zonal | 06 03 07 41 04

Christophe MIETTE | Secrétaire zonal adjoint | 06 95 86 09 70

Elsa REVERTER | Déléguée zonale | 06 29 25 71 20

Christophe ROSSI | Délégué zonal | 07 71 20 67 17

Un nouveau secrétaire zonal adjoint élu dans le Sud-Est

Stéphane Putoto a été élu secrétaire zonal adjoint du Sud-Est le vendredi 4 juin. Il succède à Géraldine Montagnon qui va reprendre un poste en service actif. Entré à l'ESIPN de Cannes-Écluse en 1991 au sein de la 38^e promotion, Stéphane s'est vu affecté en UPJA au commissariat de La Défense pour son premier poste. Après trois années en région parisienne, il a rejoint sa région d'origine et intégré l'UIR du commissariat de Rive de Gier (42). Il y a exercé pendant 6 ans, intégrant une expérimentation de groupe « vol à main armée » districale.

Son parcours l'a ensuite conduit à Saint-Étienne où il a d'abord travaillé au service du quart, puis au groupe anti-cambriolage de la Sûreté départementale qu'il a dirigé. Troquant le jean contre la tenue d'uniforme et la procédure contre le commandement, il a par la suite intégré le service de commandement de jour puis de nuit pendant 12 ans. Délégué départemental de la Loire du SCSI depuis 8 ans, il a choisi aujourd'hui d'endosser un mandat syndical et de mettre au service de ses collègues son expérience, son sens du dialogue et sa combativité. Bienvenue à lui dans l'équipe du bureau zonal Sud-Est et bon retour en service à Géraldine !



ANDRÉ • PUTOTO



Le SCSI dans les médias

« La justice ne suit pas, elle fait davantage dans le social, dans les travaux d'intérêt général », souffle un groupe de jeunes policiers, âgé d'une vingtaine d'années. « **Le problème, c'est qu'elle est tout autant en déshérence que la police**, tempère Ève PESTEIL, déléguée zonale Île-de-France au Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure (SCSI). **On n'a pas la justice que l'on mérite, elle a besoin de moyens.** »

LA CROIX



« **Un message qui doit dépasser les rivalités politiques et les enjeux électoraux** »

Europe 1

07 h 28, le 19 mai 2021, modifié à 07 h 33, le 19 mai 2021

« On espère surtout que cette manifestation soit vraiment une réussite », confirme à Europe 1 Grégory Joron, secrétaire général délégué du syndicat Unité SGP Police-FO, syndicat à l'initiative de ce rassemblement décidé après le meurtre d'Éric Masson, tué par un dealer à Avignon. « Je pense qu'on est au-delà de toutes sensibilités politiques. On parle surtout d'un constat de société et de ce qu'on veut pour demain. » Même discours du côté de Christophe Rouget, Secrétaire général du Syndicat des cadres de la Sécurité Intérieure (SCSI) : « **Ce sera un hommage à nos collègues assassinés, un soutien à la police républicaine. C'est un message qui doit dépasser les rivalités politiques et les enjeux électoraux du moment.** »



Défendre les cadres de la Police nationale et l'ensemble des policiers, éclairer l'opinion publique et peser sur les débats relatifs à la sécurité : LE SCSI-CFDT RÉPOND PRÉSENT !



Drout de réponse de la SD 91 publié dans *Le Parisien* du 7 juin grâce au SCSJ



« La SD 91 fait l'objet d'un acharnement médiatique », regrette Sébastien Goujon, délégué du syndicat de police SCSJ-CFDT, en dénonçant une « stratégie » en lien avec les pourvois en cassation de trois condamnés.



Défendre les cadres de la Police nationale et l'ensemble des policiers, éclairer l'opinion publique et peser sur les débats relatifs à la sécurité : **LE SCSJ-CFDT RÉPOND PRÉSENT !**

PRÉSENTATION DE LIVRES

Les livres d'été... une petite sélection du SCSI



« Police nationale l'envers du décor »

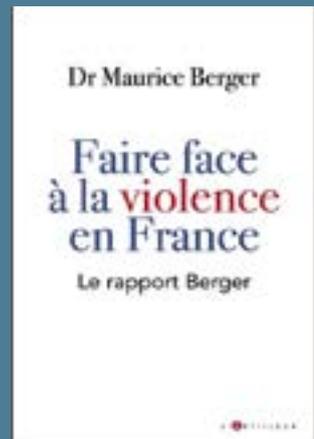
de Christophe Korell, éditions Denoël

Contrairement à ce que son titre peut laisser penser, ce livre n'entend pas faire de révélations fracassantes mais bien examiner sereinement, en donnant la parole à l'ensemble des acteurs, les difficultés qu'affronte aujourd'hui l'institution policière.

Policier pendant plus de vingt ans, l'auteur est désormais en détachement au sein du ministère de la Justice. Il constate que depuis 2002 et l'arrivée de Jean-Marie Le Pen au second tour de la présidentielle, la sécurité est devenue un enjeu majeur de chaque échéance électorale et la police se trouve au cœur des débats.

Aucun sujet n'est éludé mais tous sont abordés sans manichéisme et dans un souci de mieux comprendre les réalités de la police d'aujourd'hui : maintien de l'ordre, accusations de violences, contrôle interne, formation, liens avec l'institution judiciaire, suicides... Soucieux de dialogue, le livre permet l'expression de nombreux policiers et magistrats tels que le secrétaire général du SCSI Christophe Rouget dans le chapitre consacré à la place et au rôle des organisations syndicales au sein de la police nationale. Loin de se limiter aux constats, l'auteur propose enfin des pistes pour fonder la police de demain.

« Police nationale l'envers du décor » de Christophe Korell, éditions Denoël



« Faire face à la violence en France »

de Maurice Berger, éditions L'Artilleur

Le docteur **Maurice Berger** est pédopsychiatre et travaille en Centre Éducatif Renforcé. Il enseigne à l'École nationale de la magistrature et a déjà témoigné dans ses précédents ouvrages de son expérience auprès de mineurs délinquants ultraviolents.

Il se penche cette fois sur la construction et le sens de la réponse pénale actuelle face à cet enjeu et fait ses propositions dans une approche comparée à l'échelle européenne. Après des échanges avec plusieurs magistrats spécialisés, il insiste notamment dans ce cadre sur la nécessité de remettre la victime au centre la justice pénale et de poser une limite concrète aux mineurs violents pour espérer un changement de leur comportement.

Les jeunes condamnés doivent notamment pouvoir réaliser la portée de leurs actes en effectuant un retour sur eux-mêmes, ce qui est actuellement un objectif difficile à atteindre. Cette contribution au débat public vient souligner une fois de plus la nécessité d'améliorer la lutte contre la récidive et la prise en charge institutionnelle de la délinquance violente des mineurs.

« Faire face à la violence en France » de Maurice Berger, éditions L'Artilleur

**Selon votre affectation (ou résidence),
vous pouvez également faire parvenir votre bulletin d'adhésion
accompagné de son règlement à l'adresse suivante : :**

Zone Île-de-France	52, rue Crozatier – 75012 PARIS Tél. 01 43 07 04 30
Zone Est	Hôtel de Police 34, route de l'Hôpital – 67000 STRASBOURG Tél. 03 87 16 12 79
Zone Nord	Cité administrative Rue de Tournai – Boîte postale 2012 – 59012 LILLE CEDEX Tél. 03 20 42 18 03
Zone Ouest	Commissariat de Police de Caen 10, rue du Docteur Thibout-de-La-Fresnaye – 14000 CAEN Tél. 06 33 99 32 98
Zone Sud	1, rue d'Armény – Boîte postale 50328 – 13177 MARSEILLE CEDEX 20 Tél. 06 03 07 41 04
Zone Sud-Est	Hôtel de Police 40, rue Marius Berliet – 69008 LYON Tél. 04 72 73 45 34
Zone Sud-Ouest	10, rue Charles Monselet – 33000 BORDEAUX Tél. 06 76 29 26 03
Guadeloupe	Direction départementale de la police aux frontières Centre de rétention administrative des Abymes Morne Vergain – 97139 LES ABYMES Tél. 06 90 49 93 46
Guyane	SIAAP de Cayenne 24, avenue Charles-de-Gaulle – 97300 CAYENNE Tél. 06 94 38 52 37
Martinique	Hôtel de Police Secteur Est Dillon Avenue Léon-Gontran-Damas – 97200 FORT-DE-FRANCE Tél. 06 96 22 04 05
Mayotte	Direction Territoriale de la Police nationale de Mayotte 41 boulevard Halidi Selemani – 97600 MAMOUDZOU Tél. 06 39 40 46 16
Nouvelle-Calédonie	DSP BP 479 – 98810 MONT-DORÉ Tél. (687) 41 37 00
Polynésie-Française	Centre régional de formation de la Police nationale BP 20887 – 98713 PAPEETE Tél. (689) 40 46 89 51
Réunion	Commissariat de Police 525 avenue de la Communauté – 97440 SAINT-ANDRÉ Tél. 06 92 07 80 06

GRILLE INDICIAIRE au 1^{er} janvier 2021

juin 2021 / n° 344 / p. 34

GRADE	ÉCHELON	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT INDICIAIRE	IR 3 %	ISSP	IRP-BASE	PENSION CIVILE	PENSION CIVILE ISSP	TRAITEMENT NET MENSUEL ÎLE-DE-FRANCE	TRAITEMENT NET MENSUEL PROVINCE
COMMANDANT DIVISIONNAIRE FONCTIONNEL <i>* Hors 40 points de NBI Soit 187 euros</i>	E.S.	830	3 889,40	116,68	914,01	413,00	431,72	207,10	4 472,77	4 286,13
	3 ^e	806	3 776,94	113,31	887,58	413,00	419,24	200,89	4 361,91	4 178,18
	2 ^e	756	3 542,63	106,28	832,52	413,00	393,23	188,87	4 130,00	3 952,33
	1 ^{er}	725	3 397,37	101,92	798,38	413,00	377,11	180,69	3 987,05	3 813,04
COMMANDANT DIVISIONNAIRE	E.S.	830	3 889,40	116,68	914,01	600,00	431,72	207,10	4 471,48	4 279,32
	3 ^e	806	3 776,94	113,31	887,58	600,00	419,24	200,89	4 361,51	4 171,37
	2 ^e	756	3 542,63	106,28	832,52	600,00	393,23	188,87	4 131,47	3 945,52
	1 ^{er}	725	3 397,37	101,92	798,38	600,00	377,11	180,69	3 989,59	3 806,23
COMMANDANT DE POLICE	6 ^e	783	3 669,16	110,07	862,25	413,00	407,28	195,40	4 087,21	3 906,27
	5 ^e	756	3 542,63	106,28	832,52	413,00	393,23	188,87	3 962,02	3 784,35
	4 ^e	716	3 355,19	100,66	788,47	413,00	372,43	178,52	3 777,59	3 604,42
	3 ^e	680	3 186,50	95,59	748,83	413,00	353,70	169,82	3 612,02	3 441,87
	2 ^e	645	3 022,49	90,67	710,28	413,00	335,50	161,23	3 451,18	3 283,96
	1 ^{er}	612	2 867,85	86,04	673,94	413,00	318,33	152,84	3 299,82	3 135,36
	E.E.	702	3 289,59	98,69	904,64	378,00	365,14	192,66	3 784,64	3 613,51
	10 ^e	673	3 153,69	94,61	867,27	378,00	350,06	184,68	3 646,43	3 478,57
CAPITAINE DE POLICE	9 ^e	638	2 989,68	89,69	822,16	378,00	331,85	174,84	3 480,85	3 315,93
	8 ^e	605	2 835,05	85,05	779,64	378,00	314,69	165,83	3 324,47	3 162,32
	7 ^e	575	2 694,46	80,83	740,98	378,00	299,09	157,75	3 197,00	3 022,56
	6 ^e	545	2 553,88	76,62	702,32	378,00	283,48	149,67	3 054,72	2 882,79
	5 ^e	513	2 403,93	72,12	661,08	378,00	266,84	140,76	2 903,24	2 734,00
	4 ^e	480	2 249,29	67,48	641,05	378,00	249,67	131,75	2 767,38	2 600,90
	3 ^e	450	2 108,71	63,26	600,98	378,00	234,07	123,67	2 623,82	2 460,19
	2 ^e	430	2 014,99	60,45	574,27	378,00	223,66	117,87	2 528,53	2 367,46
	1 ^{er}	410	1 921,27	57,64	547,56	378,00	213,26	112,69	2 432,61	2 274,11
	stagiaire	334	1 565,13	46,95	156,51	143,00	173,73	55,00	1 657,18	1 513,29
élève	317	1 485,47	44,56	148,55		164,89	52,62	1 357,03		

* Valeur du point d'indice 4,6860.



RÉMUNÉRATIONS MOYENNES MENSUELLES DES COMMISSAIRES

En vigueur au 1^{er} janvier 2021

GRADE	ÉCHELON	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	IR 3 %	ISSP	IRP FONCTION	TRAITEMENT NET MENSUEL ÎLE-DE-FRANCE	TRAITEMENT NET MENSUEL PROVINCE
COMMISSAIRE GÉNÉRAL	HED3	1279	5 993,43	179,80	1 288,59	2 176,00	7 825,62	7 570,49
	HED2	1226	5 745,07	172,35	1 235,19	2 176,00	7 585,90	7 337,57
	HED1	1173	5 496,71	164,90	1 181,79	2 176,00	7 346,81	7 105,28
	HEC3	1173	5 496,71	164,90	1 181,79	2 093,00	7 271,09	7 029,55
	HEC2	1148	5 379,56	161,39	1 156,60	2 093,00	7 157,90	6 919,57
	HEC1	1124	5 267,09	158,01	1 132,42	2 093,00	7 049,36	6 814,11
	HEBB3	1124	5 267,09	158,01	1 132,42	2 093,00	7 049,36	6 814,11
	HEBB2	1095	5 131,20	153,94	1 103,21	2 093,00	6 918,80	6 687,27
	HEBB1	1067	4 999,99	150,00	1 075,00	2 093,00	6 792,28	6 564,34
	HEB3	1067	4 999,99	150,00	1 075,00	2 093,00	6 792,28	6 564,34
	HEB2	1013	4 746,94	142,41	1 020,59	2 093,00	6 547,91	6 326,89
	HEB1	972	4 554,82	136,64	979,29	2 093,00	6 362,77	6 147,01
	HEA3	972	4 554,82	136,64	979,29	2 093,00	6 362,77	6 147,01
	HEA2	925	4 334,57	130,04	931,93	2 093,00	6 150,34	5 940,61
	HEA1	890	4 170,56	125,12	896,67	2 093,00	5 992,50	5 787,26
1 ^{er}	830	3 889,40	116,68	836,22	2 093,00	5 721,46	5 523,91	
COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE	HEBB3	1124	5 267,09	158,01	1 132,42	1 833,00	6 812,16	6 576,91
	HEBB2	1095	5 131,20	153,94	1 103,21	1 833,00	6 681,60	6 450,07
	HEBB1	1067	4 999,99	150,00	1 075,00	1 833,00	6 555,08	6 327,14
	HEB3	1067	4 999,99	150,00	1 075,00	1 833,00	6 555,08	6 327,14
	HEB2	1013	4 746,94	142,41	1 020,59	1 833,00	6 310,71	6 089,69
	HEB1	972	4 554,82	136,64	979,29	1 833,00	6 125,57	5 909,82
	HEA3	972	4 554,82	136,64	979,29	1 833,00	6 125,57	5 909,82
	HEA2	925	4 334,57	130,04	931,93	1 833,00	5 913,14	5 703,42
	HEA1	890	4 170,56	125,12	896,67	1 833,00	5 755,30	5 550,06
	5 ^e	830	3 889,40	116,68	836,22	1 575,00	5 248,89	5 051,34
	4 ^e	792	3 711,33	111,34	797,94	1 575,00	5 077,09	4 884,42
	3 ^e	743	3 481,72	104,45	748,57	1 575,00	4 855,35	4 668,97
	2 ^e	705	3 303,65	99,11	710,28	1 575,00	4 683,55	4 502,04
	1 ^{er}	667	3 125,58	93,77	672,00	1 575,00	4 512,37	4 335,73
COMMISSAIRE	SPÉCIAL	830	3 889,40	116,68	836,22	1 364,00	5 056,39	4 858,85
	9 ^e	792	3 711,33	111,34	797,94	1 364,00	4 884,59	4 691,92
	8 ^e	743	3 481,72	104,45	748,57	1 364,00	4 662,86	4 476,47
	7 ^e	705	3 303,65	99,11	710,28	1 364,00	4 491,06	4 309,54
	6 ^e	667	3 125,58	93,77	672,00	1 364,00	4 319,88	4 143,24
	5 ^e	628	2 942,82	88,28	632,71	1 080,00	3 884,33	3 712,69
	4 ^e	591	2 769,44	83,08	595,43	1 080,00	3 717,18	3 550,29
	3 ^e	555	2 600,74	78,02	559,16	1 080,00	3 554,68	3 392,41
	2 ^e	505	2 366,44	70,99	532,45	1 080,00	3 364,71	3 194,02
	1 ^{er}	461	2 160,26	64,81	486,06	1 080,00	3 164,36	2 999,32
	stagiaire	381	1 785,38	53,56	178,54	279,00	1 921,99	1 770,17
élève	356	1 668,22		166,82			1 429,03	

NOUS SOMMES AUX CÔTÉS DE CEUX QUI PROTÈGENT LES AUTRES.

-10%⁽¹⁾

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

OFFRE RÉSERVÉE
AUX ADHÉRENTS MGP

-20%⁽²⁾

SUR VOTRE ASSURANCE
AUTO, HABITATION,
ACCIDENTS & FAMILLE
OU PROTECTION JURIDIQUE

Retrouvez nos offres
sur gmf.fr/police

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN



POLICE

MGP

« Cette solution
est pensée
et développée
pour protéger
les forces
de sécurité
et leur famille. »

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNEOPOLE
la communauté
sécurité défense

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2020.

(1) Offre réservée aux Agents du Service Public, personnels des métiers de la Police. Réduction de 10 % sur le montant de la 1^{ère} cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat AUTO PASS entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

(2) Réduction de 20 % sur le montant de la 1^{ère} année de cotisation d'un contrat AUTO PASS ou Habitation DOMO PASS ou Accidents & Famille ou Protection Juridique, pour toute première souscription entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021 en tant qu'adhérent MGP. Réduction applicable uniquement sur le premier contrat souscrit, non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, Habitation DOMO PASS ou AMPHI PASS, Accidents & Famille ou Protection Juridique disponibles en agence GMF. Les Conditions Générales et les Conventions d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **Covéa Protection Juridique** - Société anonyme d'assurance au capital de 88 077 090,60 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - 442 935 227 R.C.S. Le Mans APE 6512Z - Siège social : 33 rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2.

Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES, et/ou LA SAUVEGARDE, et/ou GMF VIE, et/ou ASSURANCES MUTUELLE DE FRANCE, et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES, et/ou Covéa Protection Juridique.